



Canton

**Jura**

Statistiques MNA

**25**Clé de répartition  
des requérants d'asile**1%**

Etat au

**31 mars 2018**

# Prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA)



Service social international – Suisse  
 Internationaler Sozialdienst – Schweiz  
 Servizio Sociale Internazionale – Svizzera  
 International Social Service – Switzerland

## Représentation légale

### Tutelle et curatelle

L'*autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)* instaure dans le mois qui suit l'arrivée d'un MNA une curatelle de représentation, assumée par un assistant social HES de l'*Association jurassienne d'accueil des migrants (AJAM)*. Il reste le curateur jusqu'à la majorité du MNA.

Les missions principales du curateur sont : la représentation légale du jeune et de ses intérêts, l'accompagnement systématique aux auditions, le suivi de la

procédure d'asile, et l'aide à l'insertion sociale et professionnelle.

Actuellement, 3 collaborateurs (2 éducateurs sociaux HES et 1 assistante sociale) se répartissent les curatelles de représentation des 22 MNA.

### Assistance juridique

Collaboration avec le service juridique de *Caritas* pour les questions de procédure d'asile. En fonction de l'évaluation du juriste, le curateur fait un recours pour contester la décision du *SEM*.

## Accueil et prise en charge (Partie 2)

### Accès aux soins

#### Santé physique

Lorsqu'un MNA arrive au centre, une visite médicale systématique se fait chez un médecin généraliste (bilan de santé, plan de vaccination).

Si l'intervention d'un spécialiste est nécessaire, le médecin de famille oriente le MNA vers des spécialistes en fonction des besoins.

Une permanence médicale de 2 heures par semaine est garantie par une infirmière indépendante bénévole.

#### Santé psychique

Possible prise en charge temporaire par l'*Unité hospitalière psychiatrique pour adolescent* à Moutier. Pour les soins psychologiques, les MNA sont pris en charge par le *Centre médico-psychologique enfants adolescents* de Delémont. Prochainement, une infirmière en psychiatrie interviendra dans le centre à hauteur d'une demi-journée par semaine.

## Accueil et prise en charge (Partie 1)

### Hébergement et encadrement

#### Centre de premier accueil

Arrivés dans le canton du Jura, les MNA sont d'abord hébergés pour une période allant d'une semaine à un mois dans un *centre de premier accueil* de l'*AJAM* à Belfond.

#### Institution spécialisée MNA

Les garçons entre 15 et 18 ans sont transférés au centre pour mineur de Courfaivre jusqu'au terme d'une première formation de base.

Actuellement, le centre héberge 22 MNA, accompagnés par 3 travailleurs sociaux HES, 1 civiliste et 2 veilleurs.

Une présence éducative est assurée de 7h à 19h ainsi que les week-ends. Un veilleur est présent pendant les nuits. Les collaborateurs bénéficient de formations continues afin d'avoir les outils adéquats pour accompagner les MNA au quotidien.

#### Famille d'accueil

Le placement en famille est évalué au cas par cas. Il se fait en tenant compte de plusieurs facteurs comme l'âge (entre 15 et 16 ans), la situation scolaire et/ou professionnelle et l'état de santé. Actuellement, 5 familles d'accueil, accompagnées par un assistant social de l'*AJAM* durant toute la période de placement. Une rencontre a lieu au minimum 1 fois par mois.

#### Famille élargie

Possible sur demande.

#### Autres formes d'hébergement

Les filles mineures sont hébergées en appartement dans le centre des familles à Courrendlin. Elles sont prises en charge par une éducatrice sociale et par une assistante sociale qui assument également la curatelle de représentation.

# Intégration

## Education et formation

### Cours de langue

Des cours de français sont dispensés dans le centre de premier accueil. Ensuite, en classe **AJAM**, des cours intensifs ont lieu 4 fois par semaine à hauteur de 3 heures par jour: français, maths, culture générale, cours civiques (us et coutumes de la Suisse).

### Scolarisation jusqu'à 16 ans

Scolarisation possible jusqu'à 16 ans, via le service de l'enseignement, en classe allophone ou à l'école secondaire en 11ème HARMOS. Le délai pour intégrer l'école est d'environ 1 mois. Actuellement, 7 MNA sont à l'école obligatoire.

### Scolarisation dès 16 ans

Accès à la formation en fonction du titre de séjour et des compétences. Collaboration avec les enseignants et le **centre d'orientation scolaire et professionnel (COSP)** pour l'orientation du jeune.

### Offre transitoire

Modules de préparation au préapprentissage mis sur pied par l'**AJAM** et **Avenir Formation**. Un collaborateur spécialisé dans l'insertion est chargé de trouver des places de préapprentissage et d'apprentissage aux jeunes.

Le cycle de transition du **CEJEF (Centre jurassien d'enseignement et de formation)**, permet de consolider leurs compétences et connaissances pour accéder à une école moyenne ou pour entre-

prendre une formation professionnelle initiale.

### Autres

Diverses offres de cours de langue externes à l'**AJAM** existent en fonction du niveau et du permis de séjour: **Communica**, **Interlangues** et Lycée Jean-Piaget.

## Intégration sociale

### Accès aux loisirs

L'**AJAM** collabore avec la société civile à l'intégration sociale des MNA. Une activité de jardinage ; un projet théâtral avec un professeur ; ou encore des activités les week-ends, comme par exemple des sorties à des concerts gratuits, tournois de foot, tours à vélo dans la région ; sont autant d'activités visant à intégrer les MNA dans la société suisse.

L'**AJAM** favorise également l'intégration dans des clubs de sport régionaux. Des partenariats ont été développés avec plusieurs clubs de football afin d'intégrer plus facilement certains jeunes.

Un partenariat avec **Caritas** permet l'intégration sociale via des rencontres entre de jeunes bénévoles jurassiens et les jeunes MNA à raison d'une fois par mois.

### Parrainages

Plusieurs familles accueillent une à deux fois par semaine un jeune afin que celui-ci puisse partager un moment convivial autour d'un repas ou d'une activité.

# Recherche de solutions durables

## Recherche famille

Dans le cadre des recherches de la famille proche, l'**AJAM** travaille avec la **Croix-Rouge** et/ou le **Service social international - Suisse**. Actuellement, 5 MNA ont déjà utilisé ces services de recherche. Au sein du centre, environ 50% des MNA ont encore la possibilité de joindre leurs proches.

## Projet de vie

Le projet de vie se construit principalement via des entretiens sociaux.

## Conseils en vue du retour

L'aide au retour est proposée via le **Service de la population du canton du Jura**. Dans le cas d'une décision négative ou d'une demande spontanée, le MNA est accompagné par son curateur.

# Suivi des jeunes adultes

## Changements

A 18 ans, les MNA qui suivent une formation, résident au centre jusqu'au terme de celle-ci. Ils peuvent donc continuer à bénéficier d'un encadrement soutenu.

## Préparation

Lorsqu'un MNA est transféré hors du centre, une rencontre est organisée entre le curateur et le nouvel assistant social.



Canton  
Jura

Clé de répartition  
des requérants  
d'asile  
1%

Statistiques  
MNA  
25

Etat au  
31 mars 2018

Pour des informations sur la procédure de prise en charge des MNA proposée par le Service social international - Suisse, voir «Manuel de prise en charge des mineurs non accompagnés en Suisse, guide pratique à l'usage des professionnels».